



Facturation FRANCE/BELGIQUE/liv. et mp FRANCE

Par **CHENERY**, le **11/10/2013** à **14:02**

Bonjour

Nous avons un client BELGE qui vient de nous passer commande pour un matériel à livrer et à mettre en place en France (le matériel ne sort pas de France). Est-ce que je dois facturer ce client BELGE avec TVA ou SANS TVA. Car voilà ce que le client BELGE me dit :
Application de la TVA : il ne peut y avoir, de votre part, application de la TVA sur vos factures. Vous avez en effet 1 prestation sur site = mise en place du silo et dans le cas d'une fourniture avec prestation de service, il y a exonération de la TVA.
La matériel restant en France, il y aurait eu application de la TVA dans le cas d'une simple fourniture du silo donc avec mise en place par nos soins.

merci pour votre aide

Par **trichat**, le **16/10/2013** à **08:32**

La réponse à cette question vous a été donnée et confirmée par l'administration fiscale.

Pour cette opération, l'application du principe de territorialité entraîne obligatoirement l'imposition à la TVA française.